



# Rapport annuel 2013-2014



Ordre  
des Sages-Femmes  
du Québec

---





*Québec, septembre 2014*

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,  
J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des sages-femmes du Québec, pour l'exercice terminé le 31 mars 2014.  
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Marie-Eve St-Laurent, SF  
*Présidente*  
Ordre des Sages-Femmes du Québec

*Montréal, septembre 2014*

Monsieur Jean-Paul Dutrisac  
Président, Office des professions du Québec

Monsieur le Président,  
J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des sages-femmes du Québec pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2014.  
Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Marie-Eve St-Laurent, SF  
*Présidente*  
Ordre des Sages-Femmes du Québec



*Montréal, septembre 2014*

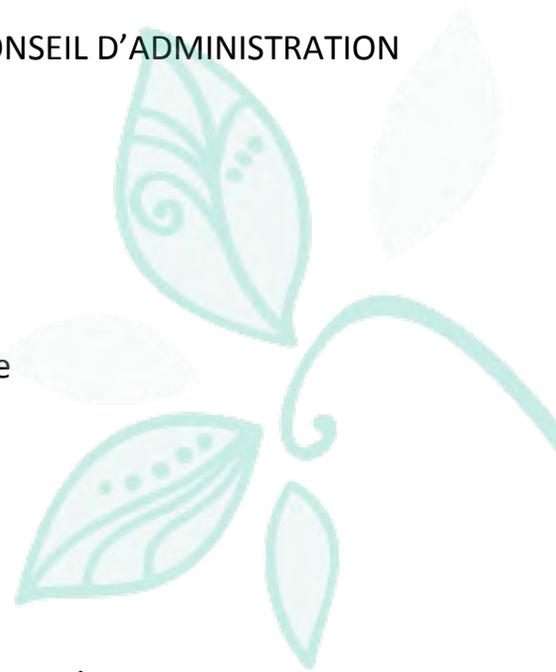
Madame Stéphanie Vallée  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,  
J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des sages-femmes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2014.  
Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

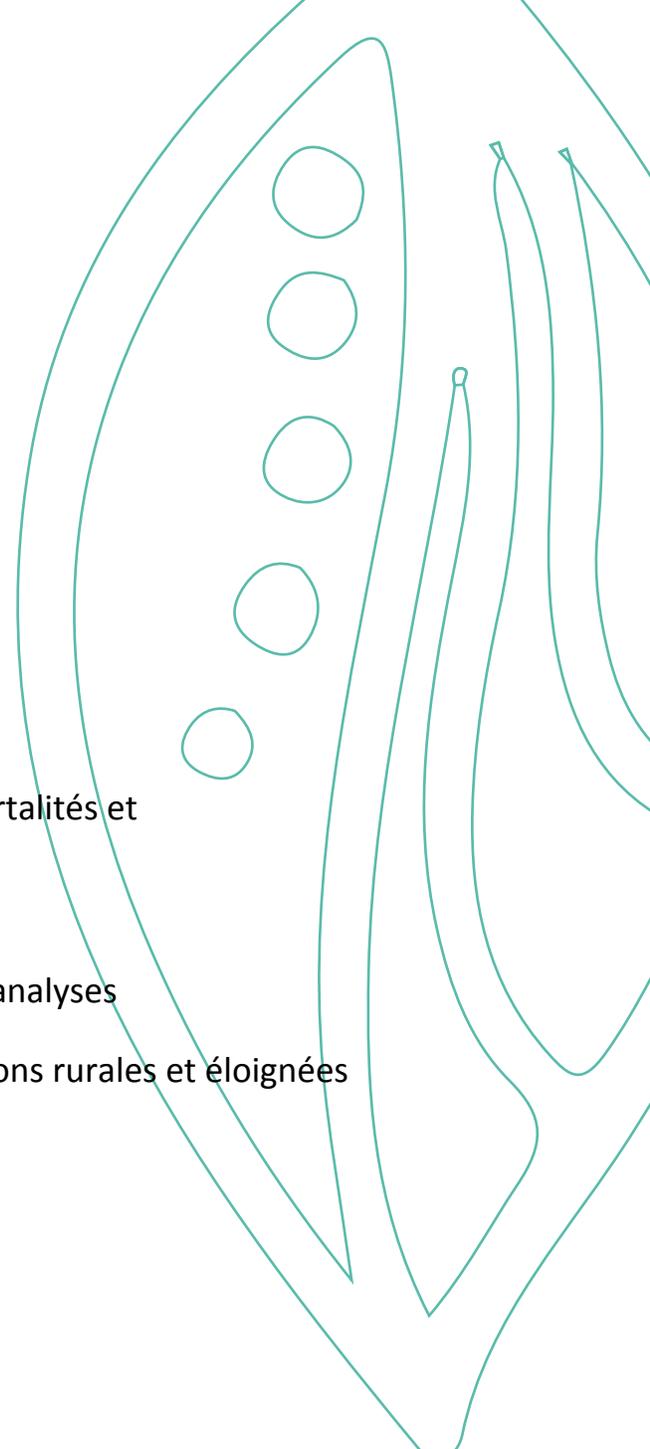
Marie-Eve St-Laurent, SF  
*Présidente*  
Ordre des Sages-Femmes du Québec

# Table des matières

<b>06</b>	MISSION, VISION, VALEURS
<b>07</b>	PHILOSOPHIE
<b>08</b>	RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE
<b>11</b>	MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
<b>13</b>	MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<b>13</b>	PERMANENCE
<b>14</b>	RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<b>16</b>	RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<b>19</b>	COMITÉS STATUTAIRES
<b>20</b>	Conseil de discipline
<b>21</b>	Bureau de la syndique
<b>22</b>	Comité d'inspection professionnelle
<b>23</b>	Comité de révision
<b>24</b>	Comité d'admission
<b>27</b>	Comité de formation
<b>28</b>	Comité de développement professionnel



<b>29</b>	AUTRES COMITÉS
<b>30</b>	Comité des finances
<b>31</b>	Comité de gouvernance
<b>32</b>	Comité statistique
<b>32</b>	Surveillance de la pratique illégale
<b>33</b>	Comité d'étude et d'enquête sur les mortalités et morbidités périnatales (CÉEMMP)
<b>34</b>	Comité des lignes directrices
<b>35</b>	Comités des médicaments, examens et analyses
<b>36</b>	Comité d'étude pour la pratique en régions rurales et éloignées
<b>37</b>	VÉRIFICATION COMPTABLE





# Mission Vision Valeurs

## MISSION

1. Assurer la **protection du public** en veillant à la qualité de l'exercice de la profession ;
2. Favoriser le **développement** de la profession de sage-femme au Québec ;
3. Favoriser l'**accessibilité** des services de sages-femmes partout au Québec, et ce, dans le respect du libre choix du lieu de naissance ;
4. **Promouvoir le caractère naturel** de la période périnatale auprès du grand public et des acteurs clés.

## VISION

Être l'**organisme de référence** auprès des membres, des professionnelles de la santé, du gouvernement et du public pour la prestation de **services périnataux** de première ligne de **qualité**, en favorisant le caractère **naturel** de la grossesse, l'accouchement et la période postnatale.



## VALEURS

Le respect, la responsabilité et l'imputabilité, l'intégrité et l'équité sont les valeurs qui guident et mobilisent l'Ordre des sages-femmes du Québec, dans la réalisation de sa mission et de ses orientations.

**Le respect** : L'OSFQ travaille dans le respect de la diversité d'opinion et le respect de la différence.

**La responsabilité et l'imputabilité** : L'OSFQ s'acquitte des obligations qui lui sont confiées en vertu du Code des professions, principalement en assurant l'encadrement de ses membres, et rend compte de ses activités, dans une perspective à court, moyen et long terme.

**L'intégrité** : Par le code déontologique, l'OSFQ définit les exigences pour que l'éthique soit omniprésente au sein des relations tant de la sage-femme avec la femme, que de la sage-femme avec ses pairs et les autres membres de la société.

**L'équité** : L'OSFQ fait preuve de vigilance pour traiter ses membres avec justice.





## Philosophie

La pratique des sages-femmes est fondée sur le respect de la grossesse et de l'accouchement comme processus physiologiques normaux, porteurs d'une signification profonde dans la vie des femmes.

Les sages-femmes reconnaissent que l'accouchement et la naissance appartiennent aux femmes et à leur famille. La responsabilité des professionnelles de la santé est d'apporter aux femmes le respect et le soutien dont elles ont besoin pour accoucher avec leur pouvoir, en sécurité et dans la dignité.

Les sages-femmes respectent la diversité des besoins des femmes et la pluralité des significations personnelles et culturelles que les femmes, leur famille et leur communauté attribuent à la grossesse, à la naissance et à l'expérience de nouveau parent.

La pratique des sages-femmes s'exerce dans le cadre d'une relation personnelle et égalitaire, ouverte aux besoins sociaux, culturels et émotifs autant que physiques des femmes. Cette relation se bâtit dans la continuité des soins et des services durant la grossesse, l'accouchement et la période postnatale.

Les sages-femmes encouragent les femmes à faire des choix quant aux soins et services qu'elles reçoivent et à la manière dont ceux-ci sont prodigués. Elles conçoivent les décisions comme résultant d'un processus où les responsabilités sont partagées entre la femme, sa famille (telle que définie par la femme) et les professionnelles de la santé. Elles reconnaissent que la décision finale appartient à la femme.

Les sages-femmes respectent le droit des femmes de choisir leur professionnelle de la santé et le lieu de l'accouchement, en accord avec les normes de pratique de l'Ordre des sages-femmes du Québec. Les sages-femmes sont prêtes à assister les femmes dans le lieu d'accouchement de leur choix, incluant le domicile.

Les sages-femmes considèrent que la promotion de la santé est primordiale dans le cycle de la maternité. Leur pratique se base sur la prévention et inclut un usage judicieux de la technologie.

Les sages-femmes considèrent que les intérêts de la mère et de son enfant à naître sont liés et compatibles. Elles croient que le meilleur moyen d'assurer le bien-être de la mère et de son bébé est de centrer leurs soins sur la mère.

Les sages-femmes encouragent le soutien des familles et de la communauté comme moyens privilégiés de faciliter l'adaptation des nouvelles familles.



# Rapport de la Présidente

Sur un fond d'élections provinciales et de questionnement général sur la confiance que nous pouvons avoir envers les institutions, l'OSFQ a vécu l'exercice 2013-2014 dans un esprit de continuité, en travaillant à atteindre les objectifs fixés pour cette troisième et dernière année de notre planification stratégique triennale.

Ce fut donc une année charnière marquée par l'aboutissement de plusieurs travaux et activités ayant comme lignes directrices les objectifs suivants :

- favoriser une approche globale et préventive de la protection du public;
- travailler activement au développement de la profession;
- positionner l'Ordre et assurer la reconnaissance de la profession;
- mobiliser les membres et assurer la stabilité et la pérennité de l'Ordre.

Les comités de l'Ordre ont travaillé avec constance et dans le souci d'assurer au mieux la protection du public. Ainsi, nous avons été en mesure cette année de présenter à nos membres nos nouvelles exigences en matière de développement professionnel. Un sondage interne a pu démontrer que les sages-femmes ont une culture de formation continue très ancrée. Notre norme de développement professionnel soutient ces bonnes habitudes en formalisant un nombre minimum d'heures requises, soit quatre-vingts (80) heures sur trois (3) ans.

Un guide de mise en application a été produit afin d'aider les membres à se familiariser avec cette procédure et un registre en ligne leur permet de compiler leurs activités de développement professionnel. L'Ordre pourra ainsi rendre compte plus facilement de tous les efforts déployés par ses membres à ce sujet.

Le travail du comité d'admission mérite aussi d'être souligné. Des séances d'information ont été organisées pour les sages-femmes ayant déposé une demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec. Le contact direct avec ces sages-femmes a été bénéfique pour leur faire prendre connaissance des



spécificités de la pratique sage-femme au Québec et pour leur présenter le programme d'appoint offert par l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). Le comité a aussi modifié sa procédure d'analyse des dossiers, ajoutant une entrevue pour compléter la bonne compréhension du profil professionnel de la candidate.

Un grand nombre d'entrevues ont été réalisées afin de standardiser les dossiers en attente et les nouveaux dossiers. En raison de cette nouvelle procédure, 16 candidates ont été sélectionnées de concert avec l'UQTR pour la deuxième cohorte du programme d'appoint qui débutait en janvier 2014. Grâce à ce programme, ces dernières pourront accéder au droit de pratique au Québec. Ce chiffre peut paraître minime, mais puisque chaque année, 15 à 20 finissantes du baccalauréat en pratique sage-femme de l'UQTR grossissent les rangs de l'Ordre, nous pouvons considérer que notre profession est ouverte à l'accueil des sages-femmes de l'étranger.



Nous avons également dû composer cette année avec une hausse notable des demandes d'inspection particulière. Cette propension nouvelle et imprévue a eu comme impact non désiré de diminuer la capacité du comité d'inspection professionnelle et des inspectrices de suivre la planification du programme de surveillance générale. À la suite de ce constat, des mesures ont été prises afin de porter une attention particulière aux besoins générés par les inspections particulières.

En matière de politique, l'Ordre a participé en début d'année à la révision du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements. L'Ordre a proposé d'y inclure des éléments pour à la fois encadrer le traitement des plaintes envers une sage-femme et le processus disciplinaire pouvant s'appliquer à l'intérieur des établissements de santé. Nous souhaitons grandement que ce règlement soit modifié dans un avenir rapproché.

Les réalités régionales du développement des services de sage-femme et les adaptations possibles du modèle de pratique ont alimenté des réflexions et des travaux à l'Ordre. La demande est grande en région pour des services de sages-femmes et ceux-ci ne peuvent pas toujours se calquer sur le modèle actuel des maisons de naissance. Il est important d'innover et d'être à l'écoute des besoins de la population. Ainsi, au cours de l'année, l'Ordre a travaillé avec l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ) dans le but de développer des paramètres de collaboration entre le personnel infirmier et les sages-femmes pendant des accouchements. Ces travaux continueront à l'automne 2014.

En effet, la question du développement est centrale pour notre profession. C'est une des préoccupations du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), lequel a constitué un comité consultatif sur le développement des services de sages-femmes. Ce comité, que nous sollicitons depuis longtemps, regroupe des représentants du MSSS, des Centres de santé et de services sociaux (CSSS), des agences de la santé et des services sociaux, des omnipraticiens, des gynécologues obstétriciens, des sages-femmes (Université du Québec à Trois-Rivières, Regroupement les sages-femmes du Québec, OSFQ) et des groupes de femmes. Nous croyons qu'un travail concerté est la clé du succès dans ce dossier, afin d'atteindre les différents objectifs de la Politique de

périnatalité 2008-2018 et plus précisément l'objectif suivant : que «les sages-femmes soient en mesure d'assurer le suivi périnatal et d'assister l'accouchement de 10 % des femmes enceintes» (MSSS, Politique de périnatalité 2008-2018, p.29).

Afin de mieux faire connaître la profession et de valoriser le travail de l'Ordre, nous avons mis en place une nouvelle stratégie de communication misant sur la sollicitation des médias locaux à travers la province. Plusieurs entrevues ont pris place dans toutes les régions du Québec, lors de la tournée de la présidente. Le dossier de presse de cette opération démontre que plus d'un million de personnes ont été touchées autant par les articles des journaux ou par les reportages à la radio. L'Ordre participe aussi à la campagne médiatique du Conseil Interprofessionnel du Québec, « Ordre de protéger », en diffusant différents contenus médiatiques.



De plus, l'Ordre a créé un groupe de travail en communication dont le mandat comprenait le suivi du plan de communication, la création et la diffusion d'une affiche et d'un dépliant visant la clientèle des sages-femmes. Ceux-ci expliquent le rôle de l'Ordre et les recours possibles en cas d'insatisfaction. Ces outils seront disponibles sous peu.

Ce rapport serait incomplet si je ne prenais pas le temps de remercier toutes les artisanes de notre réussite, c'est-à-dire nos membres, qui partagent beaucoup de leur temps et de leurs connaissances afin que notre Ordre accomplisse sa mission. Au nombre de ces artisanes, je compte aussi les membres de la permanence qui travaillent avec dévouement et générosité. Ma gratitude va aussi aux membres du Conseil d'administration pour leur vigilance et leur grand intérêt, précieux pour les affaires de l'Ordre. Je remercie spécialement madame Isabelle Côté, Conseillère aux programmes- Périnatalité, Pratique sage-femme, Planification des naissances à la Direction des services généraux, pour ses conseils justes et éclairants. Nous remercions aussi tous les élus qui, de près ou de loin, comprennent l'importance pour les familles du Québec d'avoir une sage-femme à leur côté.



Marie-Eve St-Laurent, SF  
*Présidente*

Ordre des sages-femmes du Québec



# Mot de la directrice générale



Plusieurs dossiers et projets ont mobilisé la permanence et le Conseil d'administration pendant cet exercice 2013-2014. D'importants virages ont été entrepris concernant notre permanence et la planification de nos ressources, autant humaines que matérielles.

## Finances et administration

La directrice générale est responsable de la préparation et de la présentation de l'avancement des dépenses et des revenus, du budget et de la vérification comptable à la fin de l'année.

Au courant du printemps 2013, la reconfiguration du système comptable fut entamée dans le but de mieux ventiler le budget et de faciliter la compréhension des états financiers. C'est d'ailleurs avec un surplus que nous terminons cet exercice. Celui-ci s'explique toutefois par des événements non récurrents et des décisions qui ont provoqué une restructuration de nos ressources humaines et matérielles.

En ce qui a trait à l'administration, certaines méthodes de travail ont été implantées pour mieux répondre aux besoins des membres et du public en général. Bien que ce soit un travail continu, nous pouvons être fières d'avoir révisé toute la procédure des inscriptions et de la comptabilité en général.

## Restructuration

Afin d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité de notre Ordre, nous avons procédé à une importante restructuration de la permanence. Ces décisions sont aussi liées aux pressions du MSSS, qui nous a fait part d'une diminution substantielle à partir de 2016, de la subvention qu'il nous accorde. La restructuration du personnel a surtout touché le poste de l'adjointe administrative et la question de la comptabilité.

Nous avons donc fait le choix d'optimiser nos dépenses fixes et de partager nos locaux et nos ressources matérielles avec l'Ordre professionnel des sexologues du Québec (OPSQ). Une entente a été conclue entre les deux Ordres, en septembre 2013, suivie du déménagement de notre siège social en janvier 2014. Nous sommes d'ailleurs très heureuses de ce partage, qui est très positif tant au niveau financier que dans le partage et échanges d'expertise.

## Informatique

La refonte de la base de données de gestion des membres et des étudiantes fut amorcée cette année. Ce nouvel outil fut présenté aux membres en décembre 2013 et l'inscription en ligne fut ouverte en février 2014. Le travail sur la base de données et sur le soutien aux membres a mobilisé grandement la directrice générale et toutes les ressources à l'interne. Bien que des améliorations s'imposent, nous sommes très contentes de compter sur cet outil qui nous permet de mieux gérer le Tableau des membres, le suivi des inscriptions et des étudiantes. De plus, nous comptons maintenant sur un outil de suivi des

activités de développement professionnel et des inspections. Nous espérons terminer les travaux sur la base des données en 2014-2015 et souhaitons vivement que cet outil soit utilisé massivement par nos membres.

## Comités et groupes de travail

En tant que directrice générale, ce fut un plaisir pour moi de siéger aux comités des finances et de gouvernance et d'être responsable du groupe de travail en communication.

Le groupe de travail en communication a comme mandat la révision du plan de communication, les questions relatives à la visibilité de la profession et de l'Ordre, ainsi que toutes les communications internes et externes de l'Ordre. Ce groupe de travail est également un outil de consultation pour la présidente dans son rôle de porte parole. Un des importants travaux en communication cette année a été d'effectuer le suivi de la présence de l'Ordre dans les médias. C'est ainsi que notre présidente a donné plusieurs entrevues aux médias locaux et nationaux, lors de la tournée de la présidente. Ces entrevues étaient d'intérêt public. De plus, ce groupe de travail a développé des outils de promotion et d'information qui verront le jour en 2014-2015 et qui permettront d'informer la clientèle et de participer à la campagne « Ordre de protéger » du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

D'autres comités et groupes de travail ont été créés en 2013-2014 et verront le fruit de leurs travaux et réflexions en 2014-2015. On compte parmi ceux-ci le comité de révision par les paires et le comité sur la pratique active, qui devra, entre autres, statuer sur une définition complète de la pratique active d'une sage-femme. Cela aura essentiellement des implications au niveau des retours à la pratique et des prescriptions de stages qui y sont associées.

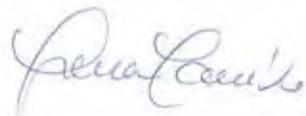
## Tournée de la présidente

J'ai eu la chance de participer à la tournée de la présidente encore une fois cette année. Cette tournée permet d'être en contact avec nos membres et de partager leurs préoccupations. Ce fut un grand plaisir que de confirmer la participation des membres au sein de la profession et du développement de celle-ci. Le milieu des sages-femmes est stimulant, professionnel et humain.

## Remerciements

Tout d'abord, il faut mentionner que tout le travail accompli n'aurait pu être possible sans la participation des membres dans différents comités de l'Ordre, en plus de la contribution assidue du Conseil d'administration et de la permanence de l'Ordre. Je dois mentionner également le soutien essentiel du MSSS, qui nous soutient financièrement afin que nous puissions bien remplir notre mission de protection du public.

Je souhaite remercier chaleureusement les administratrices qui m'ont reconfirmé leur confiance à la suite de l'évaluation de la directrice générale effectuée en février-mars 2014. Je remercie également la présidente de l'Ordre, notamment pour sa grande contribution au travail régulier et surtout pour sa confiance et son soutien permanent. Pour terminer, je remercie la chargée d'affaires professionnelles pour son travail assidu et son soutien aux comités, pour son haut niveau de recherche et de réflexion visant l'amélioration des procédures et de la documentation sur la profession.



Lorena Garrido  
*Directrice générale*



# Membres du Conseil d'administration

<b>Marie-Eve St-Laurent, SF</b>	Présidente, depuis le 30 mai 2011
<b>Céline Lemay, SF</b>	Vice-présidente, depuis le 30 mai 2011
<b>Dasha Ortmann, SF</b>	Secrétaire, depuis mai 2009, réélue le 28 mai 2013
<b>Céline Dufour, SF</b>	Administratrice, depuis mai 2011
<b>Marie-Paule Lanthier, SF</b>	Administratrice, depuis mai 2009, réélue le 28 mai 2013
<b>Julie Pelletier, SF</b>	Administratrice, depuis janvier 2010, réélue le 28 mai 2013
<b>Julie Coulombe-Godbout</b>	Représentante du public nommée par l'OPQ, depuis juin 2009
<b>Monic Lessard</b>	Représentante du public nommée par l'OPQ, depuis août 2011

## Permanence

<b>Lorena Garrido</b>	Directrice générale
<b>Peggy Bedon, SF</b>	Chargée d'affaires professionnelles
<b>Marie Stéphane Cadot</b>	Adjointe administrative, jusqu'au 2 décembre 2013
<b>Florence Sisto</b>	Adjointe, service à la clientèle et comptabilité, jusqu'au 17 janvier 2014
<b>Ginette Gauthier</b>	Adjointe administrative, depuis le 10 mars 2014



# Rapport d'activités du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2013–2014, tout en s'acquittant des différentes responsabilités qui lui sont imparties en vertu du Code des professions (L.R.Q., c.C 26) et de la Loi sur les sages-femmes (L.R.Q., c.S 0.1), ainsi que des règlements qui en découlent, le Conseil d'administration a tenu au cours de son 15e mandat 12 réunions, dont 8 séances régulières et 4 réunions extraordinaires. L'assemblée générale annuelle pour l'exercice 2013–2014 aura lieu le 24 septembre 2014. Plusieurs résolutions y seront présentées, dont voici les principales.

## Résolutions administratives

Le Conseil d'administration a adopté :

- L'horaire de la journée, le contenu des ateliers et l'ordre du jour proposé pour l'AGA de l'OSFQ 2012-2013 du 25 septembre 2013;
- Le rapport annuel 2012-2013;
- La signature d'un bail avec le futur Ordre professionnel des sexologues du Québec (OPSQ) en septembre 2013, en vue d'un déménagement et d'une cohabitation à partir de janvier 2014, et que les mesures et mécanismes de gestion soient pris afin d'assurer une bonne cohabitation;
- La restructuration complète du poste d'adjointe administrative, selon le scénario proposé;
- Imposé 2 stages de retour à la pratique;
- Imposé un stage de perfectionnement de quinze (15) semaines à une membre et limité son droit d'exercice aux seuls actes requis par ce stage;
- Autorisé la réinscription d'une membre à la suite de la conclusion de son stage prescrit pour le retour à la pratique;

## Admission et retour à la pratique

Le Conseil d'administration a :

- Accordé des permis de pratique régulier à 2 finissantes du programme d'appoint ;
- Autorisé la réinscription d'une membre à la suite de la conclusion de son stage prescrit pour le retour à la pratique;
- Recommandé 16 sages-femmes ayant un diplôme d'un autre pays, au programme d'appoint en pratique sage-femme de l'UQTR;
- Recommandé que 3 sages-femmes ayant un diplôme d'un autre pays, soient retenues prioritaires pour faire partie de la liste d'attente pour la prochaine cohorte du programme d'appoint en pratique sage-femme de l'UQTR;
- Recommandé 2 sages-femmes diplômées de France à la formation d'appoint, selon l'entente des Accords de reconnaissance mutuelle (ARM) de niveau 1.

## Résolutions financières

Le Conseil d'administration a :

- Affecté 4000 \$ du solde de fonds pour l'embauche d'une personne contractuelle, qui aura comme mandat de soutenir la chargée d'affaires professionnelles dans l'élaboration et la mise en place du nouveau programme d'inspection régulière;
- Adopté le budget de l'exercice 2013-2014;
- Fixé les frais d'ouverture et de traitement des dossiers pour les sages-femmes de l'étranger, comme le recommandait le comité d'admission.



- Adopté les états financiers 2012–2013 proposés par la firme Charbonneault, Bonenfant, McSween;
- Recommandé à l'AGA la firme Charbonneault, McSween, Bonenfant, CPA, comme auditeur externe pour l'exercice 2013–2014;
- Accepté les services de M. Jean-Claude Boisvert, en tant que consultant pour la prochaine planification stratégique triennale;
- Adopté la politique de remboursement des dépenses des administratrices, des membres des comités et de la permanence;
- Adopté la politique de rémunération des administratrices et des membres des comités;
- Adopté le budget de l'exercice 2014-2015.

## Comités

Le Conseil d'administration a :

- Modifié le nom du « Comité de formation continue » pour : « Comité de développement professionnel continu »;
- Adopté le programme de surveillance générale 2013-2014 du comité d'inspection professionnelle;
- Adopté la Norme de développement professionnel, telle que proposée par le comité de formation continue;
- Adopté le Registre de développement professionnel, tel que proposé par le comité de formation continue;
- Adopté le nouveau mandat du comité d'admission;
- Adopté le document sur le matériel nécessaire à la réanimation néonatale;
- Entériné les recommandations du comité d'inspection professionnelle présentées à la suite d'une inspection particulière.



# Rapport de la secrétaire du Conseil d'administration

## Renseignements généraux

<b>Nombre de membres actives inscrites au Tableau au 31 mars 2014</b>	<b>168</b>
Y compris les membres retraitées (3)	171
Permis restrictifs temporaires	0
Autorisations spéciales délivrées selon l'article 33 du Code des professions	22
Nouvelles diplômées	14
Permis sur permis	0
Diplômées hors Québec (formation d'appoint et ARM)	2
Radiations pour non paiement de la cotisation	0

## Cotisations pour l'exercice 2013–2014

La cotisation régulière pour l'exercice 2013-2014 est de 1 575 \$. À cela s'ajoute la cotisation obligatoire pour le financement de l'Office des professions du Québec (OPQ), la TPS et la TVQ pour un total de 1 833.31\$.

La cotisation des nouvelles diplômées de l'UQTR a été fixée à 70 % du montant de la cotisation régulière pour les deux premières années d'inscription au Tableau, soit de 1 102.50\$ plus les taxes et la cotisation obligatoire à l'OPQ. La cotisation des retraitées a été fixée à 255\$, plus les taxes et la cotisation obligatoire à l'OPQ.

Des modalités de cotisation sont appliquées pour les membres en congé de maternité et pour les sages-femmes possédant un contrat à durée déterminée.

Le versement de la cotisation est fixé au début de chaque exercice financier, soit le 1er avril. Toutefois, les membres peuvent opter pour un paiement en un, deux, trois ou quatre versements à date fixe, soit les 1er avril, 1er juin, 1er août et 1er octobre.



## Répartition des membres par région administrative pour l'exercice 2013–2014

01 :	Bas Saint-Laurent	7
02 :	Saguenay – Lac-Saint-Jean	5
03 :	Capitale nationale	19
04 :	Mauricie	6
05 :	Estrie	13
06 :	Montréal	45
07 :	Outaouais	10
08 :	Abitibi-Témiscamingue	0
09 :	Côte-Nord	0
10 :	Nord-du-Québec	14
11 :	Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	0
12 :	Chaudière – Appalaches	10
13 :	Laval	0
14 :	Lanaudière	7
15 :	Laurentides	12
16 :	Montérégie	11
17 :	Centre du Québec	12
99 :	Hors du Québec	0

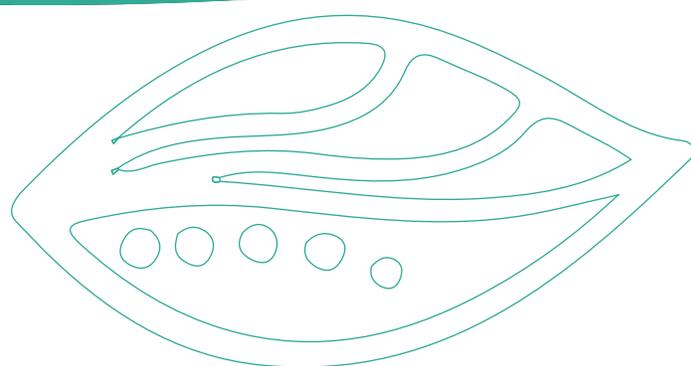
**Nombre total de membres actives au cours de l'exercice : 171**





# Comités statutaires

---



# Conseil de discipline

## Mandat

Le Conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions. Il est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les sages-femmes du Québec ou des règlements adoptés conformément au code ou à la loi.

## Membres

**M<sup>e</sup> Réjean Blais**, avocat, président  
**Tobi-Lynn Bayarova**, SF  
**Katie Drolet**, SF  
**Françoise Dufresne**, SF  
**Josée Lafrance**, SF  
**Marie-André Martineau**, SF  
**M<sup>e</sup> Sylvie Lavallée**, avocate, secrétaire

## Activités

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Conseil de discipline n'a été saisi d'aucune plainte.

Le Conseil de discipline ne s'est pas réuni.

Le dossier déposé dans le cadre du précédent exercice suit son cours.

**M<sup>e</sup> Sylvie Lavallée**, avocate  
Secrétaire du Conseil de discipline



# Bureau de la syndique

## Mandat

Après avoir reçu une information selon laquelle une professionnelle a commis une infraction aux dispositions du Code des professions ou à la Loi sur les sages-femmes et ses règlements, la syndique fait enquête conformément à l'article 122 du Code des professions. De sa propre initiative ou à la demande du Bureau, la syndique porte toute plainte qui paraît justifiée contre une sage-femme devant le Conseil de discipline, conformément à l'article 128 du Code des professions. Par règlement, elle procède à la conciliation ou à l'arbitrage des comptes.

## Membres

**Anne Goubayon, SF**, syndique

**Johanne Savoie, SF.**, syndique adjointe, jusqu'au 31 janvier 2014

## Activités

Le Bureau de la syndique a répondu à plusieurs appels téléphoniques, messages et lettres de la part de divers professionnels et du public. Plusieurs demandes ont pu être réglées sans enquête.

Six enquêtes ont été amorcées au cours de cette année et certaines sont toujours en cours. Plusieurs recommandations ont été émises et une demande d'enquête particulière a été adressée au comité d'inspection professionnelle.

Deux dossiers ouverts antérieurement à l'exercice 2013–2014 sont toujours actifs.

## Nombre de dossiers

Dossiers d'enquête ouverts durant la période	6 demandes, 5 dossiers ouverts
Total des membres visées par ces dossiers	7
Dossiers réglés par la conciliation de la syndique	2
Dossiers d'enquête demeurant ouverts à la fin de la période	2 + 2 de la période précédente
Nombre de décisions	3
Décision des syndiques de porter plainte	0
Décisions des syndiques de ne pas porter plainte	3 Recommandations aux sages-femmes

**Anne Goubayon, SF**  
Syndique



# Comité d'inspection professionnelle

## Mandat

En vertu de l'article 112 du Code des professions, le comité d'inspection professionnelle (CIP) est chargé de la surveillance de l'exercice de la profession par les membres essentiellement par deux moyens : soit par une vérification dans le cadre du programme de surveillance générale ou par une inspection particulière sur la compétence professionnelle. Il procède notamment à la vérification des dossiers, du matériel, des médicaments, des registres et du lieu de pratique.

Parmi les responsabilités du CIP, on retrouve celles de faire des recommandations au Conseil d'administration afin qu'une membre complète un stage ou un cours de perfectionnement ou les deux à la fois; ou de suggérer d'autres outils pour corriger les lacunes observées dans la pratique de la profession.

Le CIP est composé de quatre membres possédant au moins cinq années d'expérience et nommées par le Conseil d'administration, conformément aux critères établis dans le Règlement du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre.

## Activités

Pour l'exercice tenu entre le 1er avril 2013 et le 31 mars 2014, le CIP s'est rencontré trois fois au siège social de l'OSFQ. Cinq téléconférences ont eu lieu, ainsi que trois rencontres de travail et plusieurs échanges de courriels.

Durant cette période, le CIP a procédé à l'inspection professionnelle régulière de quatre (4) sages-femmes. Des recommandations ont été adressées aux sages-femmes concernées en regard du règlement suivant : Règlement sur la tenue de dossier et le cabinet de consultation d'une sage-femme (L.R.Q., c. S-0.1, r.9).

Les critères pour déterminer les inspections régulières sont les suivants:

- Minimum de deux ans d'expérience professionnelle;
- Inspection précédente datant de plus de cinq ans;
- Réinscription au Tableau des membres après plus de trois ans (3);
- Inspection de suivi, à la suite d'une inspection régulière ou d'une inspection particulière sur la compétence.

## Membres et inspectrices

### *Membres :*

**Saïda Hamzaoui**, présidente  
**Maëcha Nault**, secrétaire  
**Gertrude Lavoie**, membre  
**Elisabeth Drévès**, membre jusqu'en septembre 2013  
**Geneviève Bélanger**, membre depuis octobre 2013  
**Marie-Andrée Morisset**, membre ad hoc (octobre et novembre 2013).

### *Inspectrices :*

**Margaret Moïse**, SF.  
**Mejda Shaiek**, SF.





Le CIP a procédé à quatre (4) inspections particulières pour la période concernée, une inspection de contrôle et trois (3) inspections à la suite de signalements. Cette augmentation imprévue du nombre d'inspections particulières a affecté la bonne tenue du programme de surveillance générale. Une attention particulière sera accordée, durant l'exercice 2014-2015, aux inspections particulières et des inspectrices seront affectées à ces dossiers.

Des grilles d'évaluation clinique par observation directe de la sage-femme dans son milieu de pratique ont été élaborées et constituent un nouvel outil pour les inspections particulières nécessitant une évaluation du savoir-être ou du savoir-faire.

Quatre (4) demandes de retour à la pratique de sages-femmes sans pratique clinique depuis plus de trois (3) ans ont été analysées par le CIP. Une des sages-femmes a reçu comme recommandation un stage d'actualisation des connaissances d'une période de six (6) semaines. Une a décidé de ne pas poursuivre les démarches. Les deux autres dossiers ont été transmis au comité d'admission, qui s'est vu confier ce mandat en février 2014.

**Saida Hamzaoui, SF**  
Présidente du CIP

## Comité de révision

### Mandat

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé à la syndique la tenue d'une enquête, un avis, relativement à la décision de la syndique de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.

Le comité de révision est formé de trois personnes, dont deux membres nommées par le Conseil d'administration de l'OSFQ et d'une représentante du public, choisie parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions, en vertu de l'article 78 du Code des professions.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du comité en cas d'absence ou de conflit d'intérêts pour l'une des sages-femmes membres, le Conseil d'administration a nommé une sage-femme supplémentaire à ce comité.

### Membres

**Marleen Dehertog, SF**  
**Marie-Andrée Martineau, SF**  
**Margaret Moïse, SF**  
**Huguette Picard**, représentante du public

### Activités

Au cours de l'exercice 2013-2014, aucune demande ni requête en révision n'a été déposée au comité de révision.

En conséquence, le comité n'a pas donné d'avis concernant une décision de la syndique.

**Huguette Picard**  
Présidente du comité de révision

# Comité d'admission

## Mandat

- Étudier la situation et émettre une recommandation au Conseil d'administration sur les dossiers des candidates qui veulent faire reconnaître une équivalence de diplôme ou de la formation pour la délivrance d'un permis de l'OSFQ, selon le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des sages-femmes du Québec (L.R.Q., c. C-26, a. 93, par. c et c.1);
- Étudier la situation et émettre une recommandation au Conseil d'administration sur les dossiers des candidates françaises en tenant compte de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications (ARM) entre la France et le Québec adopté en septembre 2010;
- Étudier la situation et émettre une recommandation au Conseil d'administration sur les demandes d'admission par réciprocité, selon le Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de sage-femme hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des sages-femmes du Québec (c. S-0.1, r. 3);
- Assurer la fonction de supervision de stage pour les membres qui effectuent un stage selon le Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des sages-femmes (c. S-0.1, r. 17) (exemples : retour à la pratique, suites d'une inspection particulière, etc.);
- Dans le cas de retour à la pratique, faire les recommandations au Conseil d'administration en ce qui a trait au contenu, aux objectifs, aux conditions, à la durée et aux modalités du stage ou du cours de perfectionnement;
- À la demande de la présidente, émettre un avis sur une demande d'autorisation spéciale;
- Conseiller le Conseil d'administration sur toute question relative aux normes d'admission.

## Membres

**Lucie Hamelin, SF**, mandatée par l'UQTR pour le programme de formation d'appoint, présidente du comité

**Marie-Paule Lanthier, SF**, mandatée par le Conseil d'administration pour le représenter

**France Richard, SF**

**Saïda Hamzaoui, SF**

**Parvin Makhzani SF**

**Sinclair Harris, SF**

**Elisabeth Drévès, SF**, jusqu'en août 2013



## Activités

Le comité s'est réuni au complet à trois reprises au siège social de l'OSFQ, ainsi qu'une fois en comité restreint, entre le 1er avril 2013 et le 31 mars 2014.

- Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec :

- **Gestion des demandes d'information**

Deux séances d'information pour les sages-femmes ayant déposé un dossier complet à l'OSFQ se sont tenues en avril 2013. Une cinquantaine de sages-femmes diplômées hors Québec et hors Canada y ont participé, dont certaines par conférence téléphonique.

Deux objectifs principaux avaient été identifiés :

- ✓ Informer les candidates sur la pratique sage-femme au Québec;
- ✓ Informer les candidates sur l'UQTR, le certificat personnalisé en pratique-sage-femme et le programme ARM.

Le grand nombre de participantes aux deux séances d'information a démontré que c'était un besoin pour ces dernières d'être en contact direct avec les représentantes de l'OSFQ et de l'UQTR. Les commentaires recueillis ont tous été très positifs.

Le comité d'admission prévoit organiser cet événement annuellement.

- **Gestion du processus de reconnaissance**

Depuis avril 2013, le comité d'admission a décidé de procéder à une nouvelle façon d'analyser les dossiers qui sont déposés à l'OSFQ par les sages-femmes diplômées hors Québec et hors Canada. Chaque dossier complet reçu est étudié par le comité. Par la suite, la candidate est convoquée à une entrevue, qui se déroule en présence de deux membres du comité. La mise en place de cette nouvelle procédure a eu lieu en mai 2013, mois durant lequel 45 sages-femmes ont été reçues en entrevue.

Les objectifs sont les suivants :

- ✓ Permettre une mise à jour des dossiers et une vérification de certaines données qu'ils contiennent ;
- ✓ Effectuer une prescription la plus adaptée possible à la situation actuelle et au profil professionnel de la sage-femme ;
- ✓ Rencontrer les candidates en personne et répondre à leurs questions.

Les différentes possibilités de prescriptions sont les mesures compensatoires de l'ARM, le certificat personnalisé en pratique sage-femme (programme d'appoint) ou le baccalauréat en pratique sage-femme de l'UQTR.

- Demande de retour à la pratique (art. 1 du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des sages-femmes* (c. S-0.1, r. 17). Jusqu'en février 2014, ce mandat était assuré par le comité d'inspection professionnelle (CIP), puis a été confié au comité d'admission.

Dans le but de déterminer s'il y a lieu de recommander la tenue d'un stage ou d'un cours de perfectionnement, dans le cas d'une sage-femme effectuant un retour à la pratique selon l'article 1 du règlement précité, le comité a élaboré une procédure à deux étapes :

- étude du dossier à l'aide d'une grille décisionnelle contenant des critères précis, permettant d'harmoniser les recommandations émises;
- analyse personnalisée avec entrevue afin de mieux définir les besoins de la sage-femme. La décision finale a lieu après l'entrevue avec la sage-femme.



## Bilan de l'année

### ACTIVITÉS RELATIVES À L'ARM

Nombre de nouveaux dossiers étudiés	Prescription niveau 1 ARM	Prescription niveau 2 ARM	Prescription niveau 3 ARM	Nombre de candidates ayant reçu un permis restrictif	Nombre de candidates ayant reçu un permis régulier	Dossiers incomplets
5	1	4	0	0	0	0

De plus, grâce à la mise en place de la nouvelle procédure d'analyse des dossiers, vingt-deux (22) sages-femmes qui pouvaient se prévaloir de l'ARM et qui ont déposé leur dossier avant le 1er avril 2013, ont été reçues en entrevue.

### ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE ET DE LA FORMATION AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS POUR LES CANDIDATES DIPLÔMÉES HORS CANADA

Nombre de dossiers reçus durant l'exercice 2013-2014 et étudiés	3 candidates de niveau universitaire 5 candidates de niveau collégial
Nombre de candidates ayant reçu un permis	2 (du programme d'appoint)

Vingt-trois sages-femmes (23) de niveau DEC ou universitaire ayant déposé leur dossier avant le 1er avril 2013 ont été reçues en entrevue.

### SUIVI DU PROGRAMME D'APPOINT EN PRATIQUE SAGE-FEMME

#### Cohorte 2008 – 2009 : Bilan

Réussite du programme avec recommandation au permis	10 candidates
Échec à la formation théorique; devenu un abandon	1 candidate
Abandon	5 candidates
En stage ou stage à venir	2 candidates

Une nouvelle cohorte du certificat personnalisé en pratique sage-femme comprenant douze (12) sages-femmes, dont six (6) pouvant se prévaloir de l'ARM France-Québec, a pu débiter en janvier 2014 pour les cours théoriques, à l'UQTR. Quatre (4) d'entre elles commenceront leur stage au printemps 2014.

### RETOUR À LA PRATIQUE

Le comité a étudié une demande de retour à la pratique depuis cet ajout à son mandat.

**Lucie Hamelin, SF.**  
Présidente du comité d'admission

# Comité de formation

## Mandat

Le comité de la formation des sages-femmes, constitué en vertu du Règlement sur le Comité de la formation des sages-femmes, est de nature consultative et a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les questions relatives à la qualité de la formation des sages-femmes. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de sage-femme.

Le comité étudie, en matière de formation :

- Les objectifs des programmes de formation offerts par les établissements d'enseignement universitaire, menant à un diplôme donnant ouverture à un permis;
- Les objectifs des autres conditions et modalités de délivrance de permis ou certificats de spécialistes qui peuvent être imposées par un règlement du Conseil d'administration, comme un stage, un cours ou un examen professionnels;
- Les normes d'équivalence de diplôme ou de formation, prévues par règlement du Conseil d'administration, donnant ouverture à un permis.

## Membres

**Marie-Eve St-Laurent, SF**, présidente de l'OSFQ

**Johanne Savoie, SF**, représentante de l'OSFQ,

**Maryse Champagne**, représentante désignée par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS) (depuis mars 2014)

**Marie-Claude Riopel**, représentante désignée par le MESRS (jusqu'à mars 2014)

**Lucie Hamelin, SF**, représentante désignée par le Bureau de la Coopération interuniversitaire (BCI)

**Raymonde Gagnon, SF**, représentante désignée par le BCI

## Activités

Le comité s'est réuni à une occasion au cours de l'exercice 2013-2014. Le sujet principal a été le programme d'appoint permettant aux sages-femmes de l'étranger d'obtenir un permis de l'OSFQ. Le programme est dispensé à l'UQTR : il s'agit d'un certificat. Cette année, il y a eu une nouvelle modulation du programme d'appoint afin d'alléger le parcours des sages-femmes se prévalant des ARM.

Le comité a aussi fait le point sur le développement des milieux de stages pour les étudiantes, autant du programme d'appoint que du programme régulier. La possibilité d'obtenir de l'aide financière particulière pour celles qui font des stages en région éloignée a été évoquée.

Des modifications mineures au programme de Baccalauréat en pratique sage-femme ont aussi été discutées, un cours sur l'interdisciplinarité ayant été ajouté au programme de baccalauréat.

**Marie-Eve St-Laurent, SF**  
Présidente de l'OSFQ



© Katia Petittclerc 819-342-4718

# Comité de développement professionnel

## Mandat

Le comité de développement professionnel a comme mandat de :

- Identifier les besoins en matière de développement professionnel auprès des membres de l'OSFQ;
- Faire des recommandations au Conseil d'administration quant au choix d'un fonctionnement efficace en matière de développement professionnel pour les sages-femmes: norme professionnelle, règlement, politique ou ligne directrice;
- Préparer un document sur les points suivants et le présenter pour approbation au Conseil d'administration :
  - Types d'activités de développement professionnel reconnus pour les sages-femmes;
  - Modalités;
  - Mise en application;
  - Mécanismes de suivi et de soutien de la part de l'OSFQ.
- Faire des recommandations au Conseil d'administration concernant l'accréditation de formations sélectionnées par le comité;
- Collaborer avec les autres comités de l'OSFQ concernés par le développement professionnel, dont le comité d'inspection professionnelle, l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et l'association professionnelle (RSFQ);
- Réaliser toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par le Conseil d'administration.

## Activités

Pour l'exercice tenu entre le 1er avril 2013 et le 31 mars 2014, le comité s'est rencontré cinq fois au siège social de l'OSFQ. De plus, trois groupes de travail ont été constitués au sein du comité afin de travailler sur différentes sections de la norme de développement professionnel (voir ci-après). Chaque groupe s'est rencontré à deux reprises et plusieurs échanges de courriels ont eu lieu.

Le comité a terminé l'élaboration d'une norme de développement professionnel qui établit à quatre-vingts (80) heures, sur une période de trois (3) ans, le nombre d'heures d'activités de développement professionnel auquel une sage-femme doit participer. Cela comprend, bien entendu, les deux (2) formations obligatoires pour l'inscription au tableau (urgences obstétricales et réanimation néonatale avancée). L'OSFQ a décidé d'opter pour une norme plutôt qu'un règlement ou une politique après un processus consultatif auprès de certains ordres, ainsi qu'après avoir mené une réflexion axée sur la culture de développement professionnel des sages-femmes et les fondements de leur pratique qui repose, entre autres, sur des normes. Cette norme s'appuie essentiellement sur une obligation déontologique de tenir à jour ses compétences, telle qu'édictée à l'article 5 du Code de déontologie des sages-femmes. Elle est entrée en vigueur le 1er avril 2014.

Le comité a accompagné ce document d'un guide de mise en application de la norme. De plus, une membre du comité demeure disponible par courriel pour répondre aux questions des sages-femmes sur le sujet.

## Membres

**Rachida Amrane**, SF., membre, puis présidente depuis janvier 2014

**Valérie Perrault**, SF., présidente (jusqu'en décembre 2013)

**Laurence Gauthier Boudreau**, SF., depuis février 2014

**Michelle Moreau**, SF., secrétaire

**Geneviève Bélanger**, SF.

**Sinclair Harris**, SF.

**Mongia Saïd**, SF.

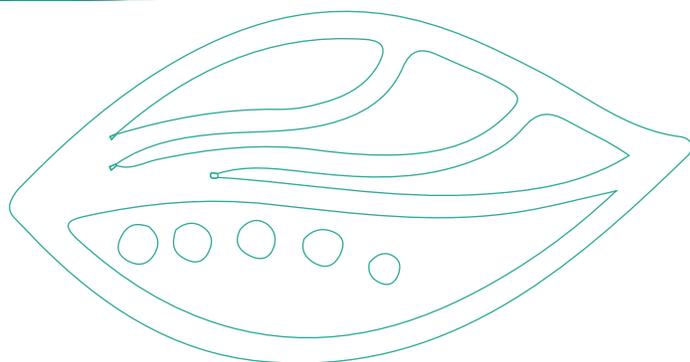
**Rachida Amrane**, SF

Présidente du comité de développement professionnel



# Autres comités

---



# Comité des finances

## Mandat

Le comité des finances a pour objet de satisfaire aux exigences de l'Ordre et permettre à celui-ci de s'acquitter de ses obligations en recevant des rapports et en faisant des recommandations au Conseil d'administration sur les questions suivantes :

- a) La présentation de l'information financière;
- b) Les systèmes de contrôle interne et d'information et la gestion des risques;
- c) La vérification externe;
- d) Toutes les autres questions que peut déterminer l'Ordre via son Conseil d'administration.

## Composition du comité

Le comité des finances est composé d'au moins trois administratrices.

Ce comité, lors de la production de ce document, est composé de :

- ▶ **Mme Julie Coulombe Godbout**, représentante du public, présidente du comité
- ▶ **Mme Céline Dufour**, SF, administratrice
- ▶ **Mme Lorena Garrido**, directrice générale
- ▶ **Mme Marie-Ève St-Laurent**, SF, présidente de l'Ordre

## Activités

Huit rencontres ont eu lieu au courant de l'exercice, qui a été particulièrement chargé pour le comité des finances de l'OSFQ.

En plus d'accomplir les tâches courantes de vérification et de conseil, les membres du comité ont soutenu par leurs réflexions la permanence et la présidente dans la prise de décisions.

Le comité a travaillé sur des politiques et procédures définies dans le calendrier annuel.

## Activités réalisées

Le comité des finances examine et recommande pour approbation du Conseil d'administration l'information financière qui est mise à la disposition du public. À cet égard, le comité des finances a :

- a) Examiné les états financiers annuels de l'Ordre, les a approuvés et recommandés pour approbation du Conseil d'administration;
- b) Examiné l'information financière de l'Ordre;
- c) Recommandé au Conseil d'administration les déboursés, à chaque rencontre du CA;
- d) Informé le Conseil d'administration de la révision budgétaire trimestrielle;
- e) Supervisé le caractère adéquat des conventions comptables et des pratiques de présentation de l'information financière concernant l'Ordre;
- f) Supervisé les travaux relatifs aux technologies de l'information, plus précisément la base des données de gestion du Tableau de l'Ordre ;
- g) S'est assuré que les systèmes et mécanismes de contrôle interne soient conçus convenablement et mis en œuvre efficacement;
- h) Évalué le rendement des vérificateurs et du soutien comptable, par le biais de l'appréciation de la direction générale et reconduit le contrat à la prochaine année;
- i) Rédigé les politiques de rémunération et de remboursement des administratrices, des membres des comités et de la permanence ;
- j) Travaillé conjointement avec le comité de gouvernance sur la procédure de continuité des activités de l'Ordre, sur la révision des assurances responsabilité des administratrices et sur le processus d'évaluation de la directrice générale.

**Julie Coulombe-Godbout**

Présidente du comité des finances



# Comité de gouvernance

## Mandat

Élaborer des règles et des pratiques de la gouvernance et en assurer le suivi; assurer le suivi des questions relatives à la conduite et à l'éthique, à la composition des comités de l'Ordre, ainsi que l'évaluation de la performance du Conseil d'administration, des comités, de la permanence et des personnes concernées. Le comité de gouvernance devra présenter un plan de travail annuel au Conseil d'administration.

## Membres

**Monic Lessard**, administratrice nommée par l'Office des professions

**Céline Dufour**, SF, administratrice

**Julie Pelletier**, SF, administratrice

**Marie-Eve St-Laurent**, SF, présidente du Conseil d'administration

**Lorena Garrido**, directrice générale

## Activités

Afin de répondre à un besoin imminent et aux attentes significatives dans notre planification stratégique, l'OSFQ s'est donné comme mission cette année de faire avancer de nombreux travaux en matière de gouvernance. Un calendrier des travaux a été adopté par le Conseil d'administration en mars 2013. Les politiques et procédures élaborées servent à améliorer la structure et le suivi administratifs et à guider les administratrices et la permanence quant aux attentes actuelles relativement aux résultats escomptés. Les travaux sont réalisés afin d'améliorer la performance et la transparence de notre organisation, ce qui contribue à assurer une meilleure protection du public.

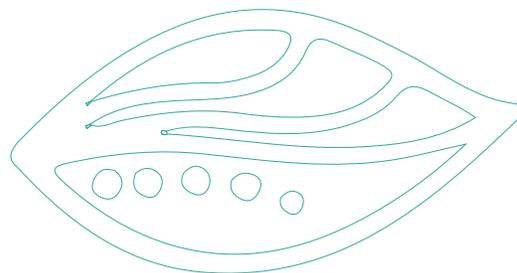
Voici une liste des travaux :

- Révision et adoption de la procédure de continuité des activités;
- Révision de l'assurance-responsabilité des administratrices;
- Révision et adoption du cahier de la nouvelle administratrice;
- Planification de la « planification stratégique »;
- Évaluation de la performance de la directrice générale;
- Conception de la politique sur le fonctionnement des comités qui sera adoptée durant l'exercice 2014-2015;
- Conception d'un code d'éthique et de conduite des membres des comités qui sera adopté durant l'exercice 2014-2015;
- Conception des formulaires d'évaluation des membres des comités, qui seront adoptés durant l'exercice 2014-2015;
- Révision des organigrammes, qui seront adoptés durant l'exercice 2014-2015.

D'autres travaux sont prévus pour l'exercice 2014-2015, dont la révision des mandats de la présidente et de la directrice générale, la politique sur les commandites et l'évaluation de tous les travaux du comité de gouvernance. Le comité de gouvernance se penchera également sur les formations pertinentes pour la directrice générale et les administratrices du Conseil d'administration et tentera de porter une attention particulière à la planification de ses actions liée à la nouvelle planification stratégique.

**Marie-Eve St-Laurent**, SF.

Présidente de l'OSFQ



# Comité statistique

## Mandat

- Définir les données nécessaires à recueillir pour documenter adéquatement la pratique des sages-femmes;
- Trouver et mettre en place un moyen efficace pour la collecte des données;
- Faire un rapport au conseil d'administration de l'avancement des travaux.

## Membres

Caroline Paquet, SF, M.Sc, responsable du comité  
Mounia Amine, SF, secrétaire, jusqu'en mai 2014  
Christine St Onge, SF, RSSF maison de naissance du Haut Richelieu Rouville

## Activités

Au cours de l'exercice 2013-2014, les membres du comité ont évalué les embûches rencontrées au sein des maisons de naissances et des services de sages-femmes lors de l'implantation du Système d'information sur la clientèle et les services des CLSC (I-CLSC). Les membres du Comité ont discuté de la fiabilité des données du système I-CLSC et de leur accessibilité, en vue de documenter certaines composantes de la pratique des sages-femmes. Les membres ont poursuivi la réflexion concernant la liste de variables minimales requises pour documenter la pratique des sages-femmes au Québec et comment l'harmoniser à la liste des variables minimales sages-femmes qui a été établie par le comité statistique pancanadien de sages-femmes.

Les membres du Comité ont tenu deux conférences téléphoniques.

**Caroline Paquet, SF**  
Présidente du comité

# Surveillance de la pratique illégale

## Mandat

Traiter les signalements concernant des personnes qui, sans être membres de l'OSFQ, utilisent le titre de sage-femme, s'attribuent un titre ou des initiales pouvant laisser croire qu'elles sont sages-femmes ou exercent une activité professionnelle réservée aux membres de l'OSFQ.

## Membres

**Cynthia Plourde, SF**

## Activités

Durant l'exercice 2013-2014, le comité de surveillance de la pratique illégale a reçu deux (2) signalements et procédé à deux (2) enquêtes.

Signalement au cours de l'exercice 2013-2014 :	2
Enquête en cours :	1
Dossiers fermés :	1

**Cynthia Plourde, SF**  
Responsable



# Comité d'étude et d'enquête

## SUR LES MORTALITÉS ET MORBIDITÉS PÉRINATALES (CÉEMMP)

### Mandat

Le CÉEMMP est chargé de suivre la situation de la mortalité périnatale et maternelle survenant dans l'exercice professionnel des sages-femmes. La mortalité périnatale est l'un des indicateurs de santé utilisés dans le domaine de la périnatalité, notamment pour évaluer la qualité générale des soins offerts par les professionnels.

Le comité est aussi chargé de recueillir toute information pertinente dans les cas de mortalité ou morbidité périnatales; de compiler toutes les données nécessaires advenant la mortalité ou la morbidité périnatales; de remettre au terme de son enquête ses commentaires ou toute recommandation visant l'amélioration de la pratique sage-femme au Conseil d'administration.

Le comité s'est penché, pour ses besoins statistiques, sur la valeur des données recueillies par le Système d'information sur la clientèle et les services des CLSC (I-CLSC), base de données administrative du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il semble que leur valeur demeure limitée pour l'instant.

Au cours de l'exercice 2013-2014, le comité a entrepris la préparation du troisième bilan des mortalités périnatales qui couvre la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2013. Jusqu'à maintenant, le comité a analysé les dossiers des années 2008 à 2010 et il attend les dossiers des années 2011 à 2013, demandés aux différents services d'archives du Québec.

### Membres

**Johanne Gagnon**, SF, responsable du comité  
**Manon Lachapelle**, SF, depuis le 9 juillet 2013  
**Caroline Paquet**, SF, M.Sc.  
**Marie-Hélène Thérberge**, SF, secrétaire

**Marie-Hélène Thérberge**, SF  
Secrétaire du CÉEMMP

### Activités

Les membres du comité ont tenu une rencontre de deux jours à Montréal et poursuivi des échanges par courrier électronique tout au long de l'année.

Le comité a fait un retour sur le Bilan des mortalités périnatales 2004-2008 déposé il y a un an. Le comité est fier d'avoir pu informer le public et les sages-femmes des taux de mortinaissance et de décès néonatal des sages-femmes, qui sont inférieurs aux taux moyens enregistrés pour l'ensemble des professionnels accoucheurs québécois. Il y a une volonté de la part du comité de participer au rayonnement du prochain bilan et d'informer les équipes de sages-femmes au Québec des résultats obtenus.



# Comité des lignes directrices

## Mandat

- Identifier les besoins en matière de lignes directrices auprès des membres de l'OSFQ;
- Procéder à l'élaboration d'un document de soutien au sujet de l'utilisation de lignes directrices;
- Faire des recommandations au Conseil d'administration quant au choix des sujets pour une ligne directrice;
- Procéder à l'élaboration de la ligne directrice et la présenter pour approbation au Conseil d'administration.

## Membres

**Françoise Beliveau, SF**  
**Geneviève Guilbault, SF**  
**Céline Lemay, secrétaire, SF**  
**Mélanie Martin, SF**

## Activités

Le Comité a tenu une conférence téléphonique entre le 1er avril 2013 et le 31 mars 2014.

Un sondage a été envoyé aux équipes de sages-femmes en avril 2013 afin de recevoir des commentaires sur l'utilisation de la ligne directrice de l'accouchement vaginal après césarienne adoptée en décembre 2011, et de cerner les besoins des sages-femmes en matière de lignes directrices adaptées à leur pratique. Ce sondage a été traduit en anglais afin de favoriser la participation des sages-femmes du Nunavik.

Le comité envisage d'analyser les résultats du sondage au printemps 2014 et planifier ainsi ses travaux pour l'année à venir.

**Céline Lemay, SF.**  
Secrétaire du comité des lignes directrices



# Comité des médicaments, examens et analyses

## Mandat

Réviser la liste des médicaments, examens et analyses en lien avec le Règlement sur les médicaments qu'une sage-femme peut prescrire ou administrer dans l'exercice de sa profession (c.S-0.1, r.12) et le Règlement sur les examens et analyses qu'une sage-femme peut prescrire, effectuer ou interpréter dans l'exercice de sa profession (c.S-0.1, r.1.1) afin d'élaborer une nouvelle liste des médicaments et une nouvelle liste des examens et analyses ;

Être consulté pour toute demande concernant la pratique sage-femme en lien avec les médicaments, les examens et les analyses;

Effectuer une consultation auprès des membres sages-femmes pour évaluer leurs besoins sur le sujet, y compris les sages-femmes pratiquant en régions rurales et éloignées ;

Travailler en collaboration avec les experts en la matière ;  
Travailler en collaboration avec l'UQTR, le comité de formation continue et le comité de pratique en régions rurales et éloignées;

Faire un rapport au Conseil d'administration de l'avancement des travaux.

et la régulation associées à la prescription des médicaments et à leur administration, plusieurs difficultés liées aux spécificités du modèle de travail des sages-femmes ont été soulevées. Ainsi, le comité remet à plus tard les réflexions et les démarches pour instaurer cette pratique.

En septembre 2013, le comité a révisé le *Guide des médicaments à l'intention des sages-femmes* et les sages-femmes membres de l'OSFQ ont été avisées des modifications effectuées.

La principale tâche du comité a été de terminer la rédaction du document de soutien: Dépression, antidépresseurs et grossesse. Cette tâche a demandé un grand travail de recherche et plusieurs périodes de réflexions pour cerner tous les enjeux qui devaient être abordés dans le document.

Finalement, le comité a commencé une révision de la liste des médicaments qu'une sage-femme peut prescrire ou administrer dans l'exercice de sa profession. En effet, le règlement actuel date de 2008 et ne permet pas aux sages-femmes d'être à jour avec certains choix thérapeutiques recommandés. Le comité priorise donc ce travail pour l'année à venir.

## Membres

**Karine Vallée Pouliot, SF**

**Maëcha Nault, SF**

**Johanne Pépin, SF**, jusqu'en janvier 2014

**Rachida Amrane, SF**, depuis octobre 2013

**Karine Vallée Pouliot, SF**

Membre du comité

## Activités

Pendant l'exercice 2013-2014, le comité a tenu une réunion et quatre séances de travail ont été organisées. Une grande partie du travail s'est fait aussi par échanges de courriels.

À la suite de l'adoption du Règlement sur les nouvelles catégories de praticiens (DORS/2012-230), le comité s'est penché sur les modalités de prescription de narcotiques par les sages-femmes. Étant donné les restrictions



# Comité d'étude pour la pratique en régions rurales et éloignées

## Mandat

- Définir ce que sont les régions rurales et éloignées.
- Documenter la pratique des sages-femmes dans les régions rurales et éloignées et faire ressortir les divergences entre cette pratique et le champ de pratique décrit dans la loi.
- Réfléchir aux mécanismes nécessaires afin de protéger le public dans ces contextes et réfléchir à la possibilité d'élargir le champ de pratique.
- Présenter des recommandations au Conseil d'administration sur le sujet.

## Membres

**Brenda Epoo**, SF, depuis septembre 2013

**Sophie Martin**, SF

**Maggy Moïse**, SF, jusqu'en mars 2013

**Johanne Pépin**, SF, présidente du comité

**Valérie Perrault**, SF, secrétaire du comité

**Lizzie Sakiagak**, ESF

**Annie Tukulak**, SF

## Activités

Le comité a tenu cinq réunions, en plus d'une réunion en sous-comité.

Le document de réflexion « Deuxième intervenante lors d'un accouchement avec une sage-femme » a été achevé et présenté au CA. Cependant, les discussions à ce sujet avec l'Ordre des infirmiers et des infirmières du Québec (OIIQ) n'ont pas encore permis l'élaboration d'une entente entre ces deux ordres professionnels. Le comité a travaillé aussi sur un document visant à définir la pratique en régions rurales et éloignées.

Cette année a été marquée par le début du programme de formation de sages-femmes inuites à Kuujuaq. C'est l'aboutissement de beaucoup d'années d'effort de la part des femmes, des familles et des sages-femmes du Nunavik.

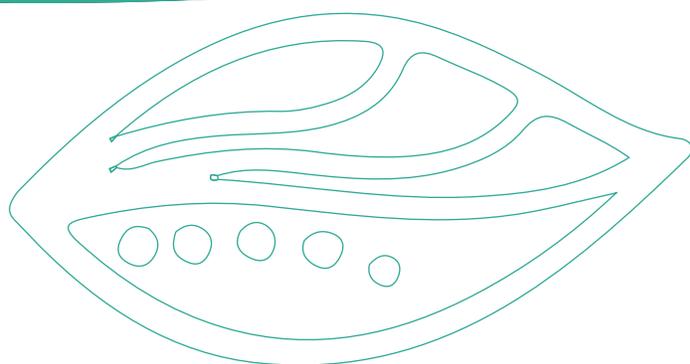
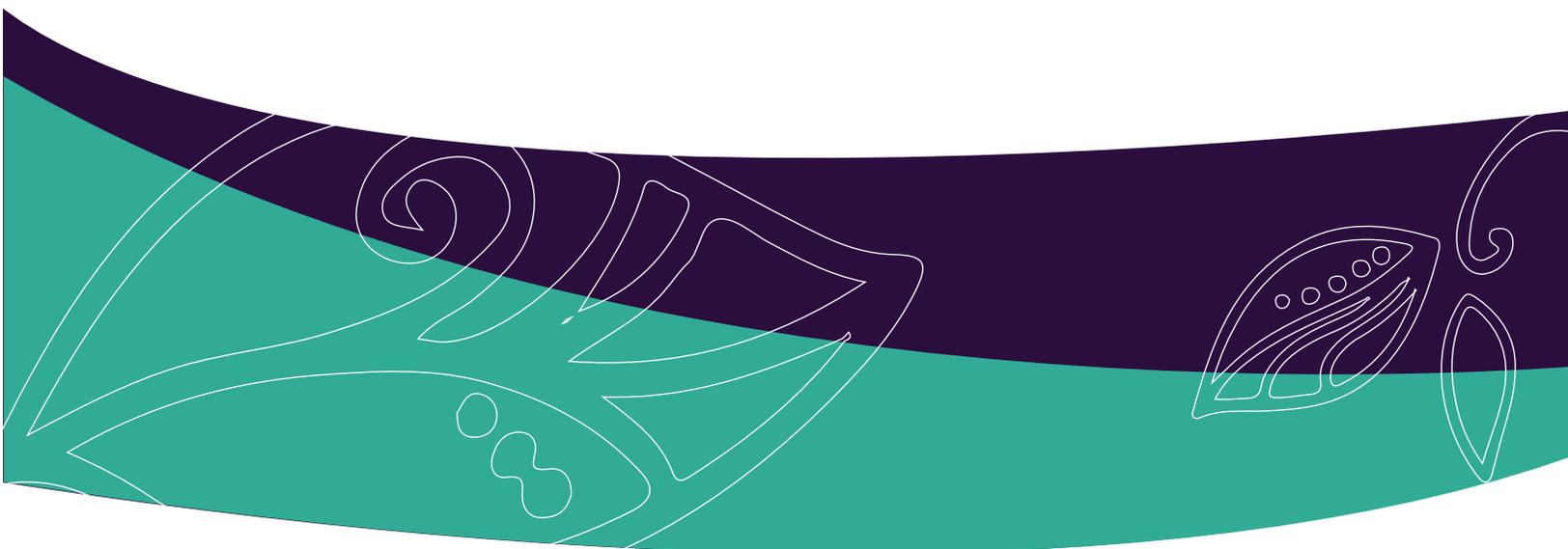
Durant la prochaine année, le comité prévoit maintenir le lien entre les sages-femmes travaillant en régions rurales et éloignées et l'OSFQ. Nous espérons également terminer le document de réflexion sur la pratique en régions rurales et éloignées.

**Valérie Perrault**, SF  
Secrétaire du comité



# Vérification comptable

---



# ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	<b>1</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
Résultats	2
Évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 11
<b>RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</b>	
Subventions	Annexe A
Administration générale	Annexe B
Comités statutaires	Annexe C
Autres comités	Annexe D
Quote-part des frais d'administration	Annexe E





## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux membres de  
L'Ordre des sages-femmes du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des sages-femmes du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2014 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

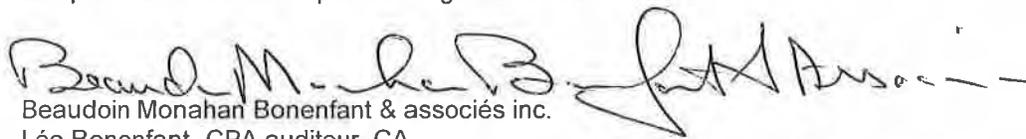
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des sages-femmes du Québec au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

  
Beaudoin Monahan Bonenfant & associés inc.  
Léo Bonenfant, CPA auditeur, CA

Mascouche, le 11 août 2014



## ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

### RÉSULTATS

exercice terminé le 31 mars

	2014	2013
<b>PRODUITS</b>		
Subventions (Annexe A)	338 408 \$	329 525 \$
Cotisations des membres	232 729	213 802
Frais de stage	750	3 110
Publications et communications	1 577	1 740
Administration	13 873	4 559
Autres	3 635	1 712
	<u>590 972</u>	<u>554 448</u>
<b>CHARGES</b>		
Administration générale (Annexe B)	420 233	474 202
Comités statutaires (Annexe C)		
Conseil de discipline	7 818	5 463
Développement professionnel	4 210	5 716
Comité de la formation	186	139
Comité d'inspection professionnelle	40 182	21 171
Comité d'admission	10 532	15 282
Bureau de la syndique	6 092	9 627
Autres comités (Annexe D)		
Conseil d'administration	22 585	25 584
Comité de gouvernance	2 842	1 100
Comité des finances	1 741	940
Groupe de travail en communication	518	280
CEEMMP	120	1 035
Comité des lignes directrices	132	-
Comité des médicaments, examens et analyses	1 350	-
Surveillance de la pratique illégale	559	-
Autres comités	1 542	5 951
	<u>520 642</u>	<u>566 490</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES ÉLÉMENTS</b>	70 330	( 12 042 )
<b>RECOUVREMENT DE COTISATIONS AU FONDS DES SERVICES DE SANTÉ DES ANNÉES ANTÉRIEURES</b>	<u>15 809</u>	<u>-</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>86 139 \$</u>	<u>( 12 042 )\$</u>



## ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

### ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET exercice terminé le 31 mars

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	215 505 \$	227 547 \$
<b>EXCÉDENT ( INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>86 139</u>	<u>( 12 042 )</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u><u>301 644 \$</u></u>	<u><u>215 505 \$</u></u>



## ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

### BILAN

au 31 mars

2014

2013

#### ACTIF

##### À COURT TERME

Encaisse	389 600 \$	316 540 \$
Placements temporaires	1 080	1 080
Débiteurs (note 3)	7 915	2 081
Subventions	-	9 525
Frais payés d'avance	8 191	662
	<u>406 786</u>	<u>329 888</u>

##### À LONG TERME

Immobilisations corporelles (note 4)	6 621	8 149
Actifs incorporels (note 5)	17 019	12 683
	<u>23 640</u>	<u>20 832</u>

#### TOTAL DE L'ACTIF

430 426 \$      350 720 \$

#### PASSIF

##### À COURT TERME

Créditeurs (note 6)	45 024 \$	72 290 \$
Produits perçus d'avance	83 758	32 835
Apports reportés (note 7)	-	30 090
	<u>128 782</u>	<u>135 215</u>

#### TOTAL DU PASSIF

128 782      135 215

#### ACTIF NET

Non affecté	266 456	173 548
Investi en immobilisations	23 640	20 832
Affectations internes (note 8)	11 548	21 125
	<u>301 644</u>	<u>215 505</u>

#### TOTAL DE L'ACTIF NET

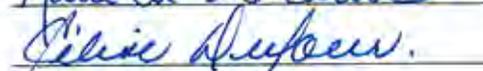
301 644      215 505

#### TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET

430 426 \$      350 720 \$

POUR LE CONSEIL

 administrateur

 administrateur



## ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

### FLUX DE TRÉSORERIE

exercice terminé le 31 mars

	2014	2013
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	86 139 \$	( 12 042 )\$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement	<u>7 271</u>	<u>4 854</u>
	93 410	( 7 188 )
Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités de fonctionnement (note 9)	<u>( 10 271 )</u>	<u>119 579</u>
	<u>83 139</u>	<u>112 391</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation des placements temporaires	-	( 5 )
Acquisition d'immobilisations corporelles	( 502 )	-
Acquisition d'actifs incorporels	<u>( 9 577 )</u>	<u>( 14 921 )</u>
	<u>( 10 079 )</u>	<u>( 14 926 )</u>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	73 060	97 465
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<u>316 540</u>	<u>219 075</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<u><u>389 600 \$</u></u>	<u><u>316 540 \$</u></u>



## ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2014

---

#### 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre, constitué par le Gouvernement du Québec en vertu du projet de loi 28, sanctionné le 19 juin 1999, est régi par la Loi constitutive de l'Ordre des sages-femmes du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public relativement aux services rendus par ses membres exerçant la profession de sage-femme au Québec. Il est régi par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

##### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les montants établis et les informations divulguées sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

##### Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations, frais de stage, publications et communications, administrations et autres produits sont comptabilisés dans la période auxquels ils se rapportent.

##### Ventilation des charges d'administration

Les charges directement liées à un service sont attribuées à ce service. Les coûts indirects sont attribués en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation.

La quote-part des frais d'administration a été répartie entre les différents services selon les budgets accordés dans chacun d'eux (annexe E).

##### Instruments financiers

##### Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.



## ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2014

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et des subventions.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'ensemble des passifs, à l'exception des produits perçus d'avance et des apports reportés.

##### Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

##### Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. La valeur comptable des instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge de ces instruments.

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode et les taux indiqués ci-dessous :

Matériel de bureau	dégressif	20 %
Matériel informatique	dégressif	30 %

##### Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode et le taux indiqués ci-dessous :

Logiciels	dégressif	30 %
-----------	-----------	------



## ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES au 31 mars 2014

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

##### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Ordre ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

#### 3. DÉBITEURS

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Clients	4 116 \$	2 081 \$
Sommes à recevoir de l'État	<u>3 799</u>	<u>-</u>
	<u>7 915 \$</u>	<u>2 081 \$</u>

#### 4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sément cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	
Matériel de bureau	10 859 \$	6 933 \$	3 926 \$	4 908 \$
Matériel informatique	<u>5 948</u>	<u>3 253</u>	<u>2 695</u>	<u>3 241</u>
	<u>16 807 \$</u>	<u>10 186 \$</u>	<u>6 621 \$</u>	<u>8 149 \$</u>

#### 5. ACTIFS INCORPORELS

Actifs incorporels à durée de vie définie				
Logiciels			<u>17 019 \$</u>	<u>12 683 \$</u>



## ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2014

#### 6. CRÉDITEURS

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Fournisseurs et frais courus	6 133 \$	35 648 \$
Salaires et autres charges sociales	35 502	31 298
Sommes à remettre à l'État	<u>3 389</u>	<u>5 344</u>
	<u>45 024 \$</u>	<u>72 290 \$</u>

#### 7. APPORTS REPORTÉS

Les subventions reportées liées à la mise en place d'un programme d'équivalence pour faciliter l'accès à la profession de sage-femme pour les sages-femmes étrangères représentent des apports reçus et affectés à ces projets. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées pour l'exercice sont les suivants :

Solde au début	30 090 \$	13 100 \$
Subventions reçues - MICC	<u>-</u>	<u>26 990</u>
	30 090	40 090
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	<u>( 30 090 )</u>	<u>( 10 000 )</u>
Solde à la fin	<u>- \$</u>	<u>30 090 \$</u>

#### 8. AFFECTATIONS INTERNES

Le conseil d'administration a résolu d'affecter les montants suivants au développement d'un logiciel et au projet Autochtone. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Développement d'un logiciel		
Solde au début	21 125 \$	- \$
Plus : affectations internes	<u>-</u>	<u>33 000</u>
	21 125	33 000
Moins : affectations utilisées	<u>9 577</u>	<u>11 875</u>
Solde à la fin	<u>11 548</u>	<u>21 125</u>
Projet autochtone		
Solde au début	-	-
Plus : affectations internes	<u>-</u>	<u>13 840</u>
	-	13 840
Moins : affectations utilisées	<u>-</u>	<u>13 840</u>
Solde à la fin	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>11 548 \$</u>	<u>21 125 \$</u>



## ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2014

#### 9. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉE AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

	2014	2013
Débiteurs	( 5 834 )\$	2 480 \$
Subventions	9 525	81 475
Frais payés d'avance	( 7 529 )	1 999
Créditeurs	( 27 266 )	30 848
Produits perçus d'avance	50 923	( 14 213 )
Apports reportés	( 30 090 )	16 990
	<u>( 10 271 )\$</u>	<u>119 579 \$</u>

#### 10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est locataire d'un local en vertu d'un bail venant à échéance le 31 août 2018. Les loyers minimums futurs totalisent 84 863 \$ et comprennent les versements suivants pour les prochains exercices :

2015	2016	2017	2018	2019
18 314 \$	18 849 \$	19 385 \$	19 921 \$	8 394 \$

De plus, l'Ordre loue du matériel de bureau en vertu de baux échéants en décembre 2016 et en septembre 2017. Les loyers minimaux futurs totalisent 15 418 \$ et comprennent les versements suivants pour les prochains exercices :

2015	2016	2017	2018
4 976 \$	4 976 \$	4 078 \$	1 388 \$

#### 11. INSTRUMENTS FINANCIERS

##### Risques et concentrations

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Ordre aux risques à la date du bilan soit au 31 mars 2014.

##### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs.



## ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES au 31 mars 2014

---

#### 11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

##### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Ordre sont liés aux débiteurs. L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

##### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Ordre n'est pas exposé de façon significative à ces risques.

#### 12. ÉTATS FINANCIERS

##### Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2013 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2014.



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES



**ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC****SUBVENTIONS**

exercice terminé le 31 mars

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Ministère de la santé et des services sociaux	317 843 \$	310 000 \$
Ministère de l'immigration et des communautés culturelles	<u>20 565</u>	<u>19 525</u>
	<u>338 408 \$</u>	<u>329 525 \$</u>



**ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC****ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

exercice terminé le 31 mars

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Salaires et charges sociales	277 082 \$	292 290 \$
Déplacements, séjours et frais de réunions	16 564	22 201
Honoraires professionnels	56 145	71 294
Quote-part des frais d'administration	<u>70 442</u>	<u>88 417</u>
	<u>420 233 \$</u>	<u>474 202 \$</u>



## ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

## COMITÉS STATUTAIRES

exercice terminé le 31 mars

	2014	2013
<b>CONSEIL DE DISCIPLINE</b>		
Jetons de présence	150 \$	200 \$
Télécommunications	50	50
Déplacements et hébergements	85	23
Frais de réunions	295	5
Location de salles	900	-
Frais postaux	1	56
Honoraires professionnels	2 527	346
Quote-part des frais d'administration	<u>3 810</u>	<u>4 783</u>
	<u>7 818 \$</u>	<u>5 463 \$</u>
<b>DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL</b>		
Jetons de présence	1 486 \$	1 590 \$
Formation	174	-
Télécommunications	98	-
Déplacements et hébergements	296	844
Frais de réunions	75	462
Autres	111	348
Quote-part des frais d'administration	<u>1 970</u>	<u>2 472</u>
	<u>4 210 \$</u>	<u>5 716 \$</u>
<b>COMITÉ DE LA FORMATION</b>		
Déplacements et hébergements	64 \$	-
Frais de réunions	12	-
Quote-part des frais d'administration	<u>110</u>	<u>139</u>
	<u>186 \$</u>	<u>139 \$</u>
<b>COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE</b>		
Jetons de présence	11 991 \$	8 815 \$
Formation	1 126	1 385
Télécommunications	74	-
Déplacements et hébergements	4 028	2 694
Frais de réunions	1 254	841
Honoraires professionnels	17 770	2 492
Quote-part des frais d'administration	<u>3 939</u>	<u>4 944</u>
	<u>40 182 \$</u>	<u>21 171 \$</u>



**ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC****COMITÉS STATUTAIRES**

exercice terminé le 31 mars

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>COMITÉ D'ADMISSION</b>		
Jetons de présence	4 142 \$	1 406 \$
Formation	30	217
Télécommunications	32	-
Déplacements et hébergements	2 525	705
Frais de réunions	1 185	202
Frais UQTR	-	9 465
Quote-part des frais d'administration	<u>2 618</u>	<u>3 287</u>
	<u>10 532 \$</u>	<u>15 282 \$</u>
<b>BUREAU DE LA SYNDIQUE</b>		
Jetons de présence	1 030 \$	- \$
Formation	170	200
Déplacements et hébergements	275	132
Frais de réunions	-	332
Frais postaux	58	-
Honoraires professionnels	2 092	5 867
Quote-part des frais d'administration	<u>2 467</u>	<u>3 096</u>
	<u>6 092 \$</u>	<u>9 627 \$</u>



## ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

## AUTRES COMITÉS

exercice terminé le 31 mars

	2014	2013
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>		
Jetons de présence	7 104 \$	8 820 \$
Formation	2 109	-
Télécommunications	87	-
Déplacements et hébergements	6 741	8 835
Frais de réunions	1 765	1 931
Quote-part des frais d'administration	4 779	5 998
	<u>22 585 \$</u>	<u>25 584 \$</u>
<b>COMITÉ DE GOUVERNANCE</b>		
Jetons de présence	1 033 \$	500 \$
Déplacements et hébergements	1 540	400
Frais de réunions	269	200
	<u>2 842 \$</u>	<u>1 100 \$</u>
<b>COMITÉ DES FINANCES</b>		
Jetons de présence	963 \$	540 \$
Déplacements et hébergements	609	200
Frais de réunions	169	200
	<u>1 741 \$</u>	<u>940 \$</u>
<b>GRUPE DE TRAVAIL EN COMMUNICATION</b>		
Jetons de présence	374 \$	200 \$
Déplacements et hébergements	63	-
Frais de réunions	81	80
	<u>518 \$</u>	<u>280 \$</u>
<b>CEEMMP</b>		
Jetons de présence	120 \$	830 \$
Déplacements et hébergements	-	205
	<u>120 \$</u>	<u>1 035 \$</u>
<b>COMITÉ DES LIGNES DIRECTRICES</b>		
Jetons de présence	132 \$	-



**ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC****AUTRES COMITÉS**

exercice terminé le 31 mars

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>COMITÉ DES MÉDICAMENTS, EXAMENS ET ANALYSES</b>		
Jetons de présence	1 140 \$	- \$
Déplacements et hébergements	195	-
Frais de réunions	15	-
	<u>1 350 \$</u>	<u>- \$</u>
<b>SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE</b>		
Jetons de présence	60 \$	- \$
Déplacements et hébergements	499	-
	<u>559 \$</u>	<u>- \$</u>
<b>AUTRES COMITÉS</b>		
Jetons de présence	685 \$	4 340 \$
Formation	-	182
Télécommunications	78	-
Déplacements et hébergements	325	760
Frais de réunions	454	669
	<u>1 542 \$</u>	<u>5 951 \$</u>



## ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

## QUOTE-PART DES FRAIS D'ADMINISTRATION

exercice terminé le 31 mars

	2014	2013
Salaires et charges sociales - projet Autochtone	- \$	13 840 \$
Formation	-	2 408
Télécommunications	7 800	7 642
Assurances	1 251	1 465
Frais de déménagement	3 114	-
Loyer	33 134	29 500
Location - matériel de bureau	6 852	3 488
AGA	6 052	3 700
Taxes et permis	759	309
Créances douteuses	339	-
Fournitures de bureau	12 452	17 172
Traitement informatique	3 330	17 210
Abonnements et cotisations	5 576	9 732
Amortissement		
Matériel de bureau	982	1 227
Matériel informatique	1 048	1 389
Logiciels	5 241	2 238
Frais bancaires	2 205	1 815
	<u>90 135 \$</u>	<u>113 135 \$</u>

La quote-part des frais d'administration a été répartie entre les différents services selon les budgets accordés dans chacun d'eux :

Administration générale	71 %	71 %
Conseil de discipline	4 %	4 %
Développement professionnel	2 %	2 %
Comité de la formation	1 %	1 %
Comité d'inspection professionnelle	4 %	4 %
Comité d'admission	3 %	3 %
Bureau de la syndique	2 %	2 %
Conseil d'administration	5 %	5 %
Comité de gouvernance	1 %	1 %
Comité des finances	1 %	1 %
Groupe de travail en communication	1 %	1 %
CEEMMP	1 %	1 %
Comité des lignes directrices	1 %	1 %
Comité des médicaments, examens et analyses	1 %	1 %
Surveillance de la pratique illégale	1 %	1 %
Autres comités	1 %	1 %
	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>







Ordre  
des Sages-Femmes  
du Québec

4126, rue Saint-Denis, bureau 300  
Montréal (Québec) H2W 2M5  
Tél. : 514-286-1313  
Sans frais : 1-877-711-1313  
Télec. : 514-286-0008  
[www.osfq.org](http://www.osfq.org) | [info@osfq.org](mailto:info@osfq.org)